

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JANVIER 2018

PROCÈS-VERBAL, d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 10 janvier 2018, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL



OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



AVIS DE CONVOCATION

Rapport verbal du greffier adjoint voulant que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire ait été signifié à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux.



2018-003

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



PROPOSITIONS



2018-004

ADOPTION DU BUDGET 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire
APPUYÉ PAR : M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'adopter le budget 2018 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures annexé à la présente.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



2018-005

ADOPTION DU PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2018-2019-2020-2021-2022

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Mme Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'adopté le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2018-2019-2020-2021-2022 de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures annexé à la présente.

Adoptée à l'unanimité, le président vote



PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS



SUSPENSION DE LA SÉANCE

À 20 h 55 le conseil municipal suspend la séance.



REPRISE DE LA SÉANCE

À 20 h 56 le conseil municipal reprend la séance.



PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL



CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 10.

Sylvain Juneau, maire

Daniel Martineau, greffier